

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vendredi 30 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean Monnet à Etréchy, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Présents, observations.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BOURGEOIS, M. RAGU, Mme BORDE, M. MEUNIER, Mme DAILLY, M. BARRIER, Mme
BATREAU, M. PETIT, Mme CORMON, M. GUERIN, M. JABAUD, Mme
PERIGAULT, Mme RICHARD, Mme AOUT, M. JACSON, M. JUARROS, Mme MERICI,
Mme BOUFFENY, M. GLEYZE, M. BERNARD, Mme JUBIN, M. HERVOIR, Mme
DAMON, M. GAUTRELET.

POUVOIRS :

M. SOMME à Mme BORDE
Mme S. RICHARD à Mme JUBIN

EXCUSES :

Mme SAFORCADA ; Mme IMIOLEK,
M. BERGER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PETIT.

M. GAUTRELET souhaite que sur le PV du 9 mars 2012, on supprime la phrase « M GAUTRELET souhaite qu'on réexplique le délai pour l'interconnexion en eau potable ». Cette phrase est donc supprimée.

De plus, p 15, **M. GAUTRELET** demande qu'on supprime « M GAUTRELET est d'accord » dans la phrase « M GAUTRELET est d'accord, mais il craint que ce système n'ait pas de limite. »

M. BERNARD tenait à préciser qu'il est favorable à la vidéo protection et demande qu'on rajoute p18 :
« M. BERNARD souhaite savoir si des pénalités sont appliquées en cas de non respect du cahier des charges ? M. MEUNIER répond qu'il préfère la discussion »

M. BOURGEOIS indique que sous réserve des demandes apportées ci-dessus, le PV est adopté.